

Communes; *Londres* et certains comtés nommaient quelques députés de plus; devenaient électeurs tous propriétaires de biens allodiaux rapportant *deux cent cinquante francs*, tous fermiers ayant des *baux de soixante ans*, tous ceux qui dans les villes payaient un loyer de *deux cent cinquante francs*. Ce bill, malgré ses anomalies, étendait le droit électoral à un plus grand nombre de citoyens que les lois françaises à la même époque (570 000 dans les comtés, 286 000 dans les bourgs). Une somme égale dans les deux pays formait le cens électoral, mais la différence est grande du revenu à l'impôt prélevé sur ce revenu.

Malgré ces restrictions, le bill effraya les tories, et ce parti puissant réussit une première fois à le faire échouer dans la Chambre des Communes (19 avril). Les ministres obtinrent du roi d'en appeler au pays et la Chambre fut dissoute. Le bill ne contentait point tous les réformistes, mais ceux-ci, laissant de côté leurs dissidences, soutinrent le ministère qui leur donnait une satisfaction. Les élections furent favorables à la cause des whigs et la nouvelle Chambre adopta le bill de réforme. Alors les tories le firent rejeter par la Chambre haute. Les Communes le votèrent de nouveau. Les lords, voyant l'opinion publique de plus en plus excitée, voulurent au moins modifier le bill. Le ministère s'y opposa et pria le roi de créer un certain nombre de pairs pour changer la majorité. Wellington essaya un moment de ressaisir le pouvoir, il dut se retirer devant l'exaspération du peuple. Lord Grey et les whigs triomphèrent. Le 4 juin 1832, après d'orageux débats, dans lesquels avaient brillé lord John Russell et l'Irlandais Sheil, la Chambre haute donna enfin au bill de réforme son assentiment forcé.

Mœurs électorales de l'Angleterre. — Ce bill ne changea rien aux usages, aux pratiques, aux mœurs électorales. En Angleterre, les élections ne ressemblent en rien à ce que nous voyons en France. Les candidats doivent payer les bancs, les échafaudages établis sur la place publique ou dans de vastes salles : ils défrayaient, en outre, les électeurs de leur déplacement et de leurs dépenses d'auberge. Ces frais d'élections, qui couvrent le plus souvent une corruption